

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de GARAT du 11 septembre 2019.

Début de séance du conseil municipal à 20h00 le quorum étant atteint, le conseil délibère valablement.

- Secrétaire de séance : Yvon Primault
- Absents : Virginie Labbaci, Sabrina Roy, Lætitia Drinkwater, Jean-marie Drouaud, Bruno Saillio, Elisabeth Nouard
- Pouvoirs : Jean-marie Drouaud à Bertrand Rullier, Bruno Saillio à Stéphane Cahorel ,
- Lecture du CR sommaire du conseil municipal précédent.

Délibérations du conseil municipal :

1. Par 15 voix pour, 00 abstention, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal adopte la Décision Modificative n°1 au budget 2018 :(simple jeu d'écriture sans modification des orientations du budget)
Opérations d'ordre équilibrées entre la section investissement et fonctionnement passe de 20 000€ à 83 864,04€
Affectation de la DETR 2017 voirie déjà perçue en 2018 sur le compte 1341 pour le même montant de 31 980,23€.
2. Par 15 voix pour, 00 abstention, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal décide l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables concernant 4 dettes au titre du transport scolaire (151,80€) et un reliquat au titre du loyer de la boulangerie (0,99€).
3. Par 15 voix pour, 00 abstention, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal approuve le principe de participation forfaitaire de 43,85€/mois au bénéfice de la commune de St Yrieix pour un enfant habitant Garat et scolarisé à l'école Clairefontaine de St Yrieix. Soit 4 mois au titre de l'exercice 2018.
4. Par 15 voix pour, 00 abstention, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal approuve l'avenant n°1 au marché de transport en commun communal passé avec Citram de juin 2018 par l'augmentation du tarif journalier de 0,89%, portant le coût de ce service à 140,43€/jour pour 81kms.
5. Par 15 voix pour, 00 abstention, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal décide de maintenir et souscrire aux missions optionnelles de l'ATD16 suivantes : « Assistance sur logiciels et accès à la centrale d'achat logiciels » ; « Appui à la signature électronique des pièces comptables » ; « Module métier de gestion de cimetières » et «Accompagnement à la mise en œuvre du Règlement Général de Protection des Données [RGPD]» pour un total d'environ 5000€ contre environ 4800€ par an actuellement, et approuve le barème prévisionnel de la cotisation annuelle optionnelle correspondante.
6. Par 15 voix pour, 00 abstention, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal approuve les nouvelles conditions contractuelles applicables uniquement pour l'année 2020 concernant le contrat d'assurance groupe du personnel CNRACL (8 Agents). Une nouvelle consultation sera lancée en 2020 pour une mise en application à compter de 2021.
7. Par 15 voix pour, 00 abstention, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'aménagement et d'entretien d'équipement de voirie sur le domaine public départemental telle que proposée par le département de la Charente, concernant les deux giratoires de Ste Catherine R939/RD4 et RD939/RD23.
8. Par 15 voix pour, 00 abstention, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à réalisation de l'étude des infrastructures DFCI Défense des Forêts Contre les Incendies Massif de SOYAX. Étude présentée par Monsieur Bergeron du CETEF en juillet 2019. Le coût prévisionnel total est de 16.000 € et la participation financière de la commune de Garat sera au prorata de la surface boisée du massif. Soit 2% des 3200€ reste à charge des collectivités. Soit environ 64€ à la charge de Garat.
9. Par 15 voix pour, 00 abstention, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal approuve la reprise d'une concession de cimetière pour un montant de 60,98 €.

Informations et points divers :

- Informations.
 - État d'avancement salle des fêtes : Avancement normal. Bâtiment hors d'eau / hors d'air pour fin septembre.
 - Travaux de la bibliothèque : Réouverture le 18 septembre au public.
 - Marché voirie 2019 : Travaux 2019 terminés. Budget respecté.
- Agenda.
 - 22 sept : ballades des oies sauvages à Vouzan.
 - 12 octobre : soirée théâtre organisée par l'Amicale Laïque Jumelage.
 - 26 octobre : soirée repas organisée par Jeunesse Sportive Garat Sers Vouzan Foot.
 - 31 octobre : défilé Halloween organisé par le CCAS de la commune de Garat.

Fin de séance du conseil municipal à 21h20. Dans un délai d'une semaine, le compte rendu de la séance du conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune L.2121-25 du CGCT.

Le Maire,
Signé : Jean-Marc CHOISY



Le secrétaire de séance,
Signé : Yvon Primault

